

Lire

Introduction

La pensée d'Henri Lefebvre est étroitement liée à son Lengagement politique. En référence à Karl Marx qui ne voulait pas se limiter à interpréter le monde mais souhaitait le transformer, toute l'œuvre, extrêmement dense, de Lefebvre s'inscrit dans cette volonté. Ce fil directeur est sous jacent à l'ensemble de sa production. Des quatre tomes consacrés à l'État, aux trois tomes de la *Critique de la vie quotidienne*, en passant par ses ouvrages sur la modernité et l'urbain, il s'attachera à développer une analyse critique du mode de production capitaliste sous toutes ses formes pour contribuer à son dépassement et pour permettre de changer la ville. H. Lefebvre rêvait d'une ville qui, au lieu d'être réduite à n'être qu'un « produit », redevienne une « œuvre ».

Sa réflexion, profondément enracinée dans la société de son temps, en mettra à jour les contradictions nées de l'extension du capitalisme dans toutes les sphères de la pratique sociale, en particulier dans l'urbain : « Il faisait bien partie de cette génération d'intellectuels attachés à montrer que l'ordre des choses existant est arbitraire et à mettre au jour les mécanismes cachés par lesquels il parvient à se maintenir, à se légitimer, à se reproduire » (Garnier 1994, p. 123). Il invite à repenser les différents aspects de la modernité à travers une réflexion critique et novatrice, en explorant les thèmes majeurs qui lui sont liés (la quotidienneté, le technocratisme, le structuralisme, l'urbanisation...), à renouveler notre regard sur les problèmes socio-politiques et ceux de la ville contemporaine.



3



Ainsi, philosophe engagé et sociologue, il participera aux grands évènements de son époque, notamment ceux de Mai 68, à tous les débats importants et mouvements de pensée du monde moderne, s'efforçant, comme il aimait à le répéter, de « penser l'impossible pour saisir tout le champ du possible » (Latour, Combes, 1991, p. 113). En effet, derrière nombre de ses réflexions il visait à penser un projet de société.

Né en 1901 dans les Pyrénées, il publiera, jusqu'à sa mort en 1991 une soixantaine de livres dont certains figurent parmi les ouvrages de référence de la sociologie du XX^e siècle. Traduit dans le monde entier, il étonne encore par sa capacité d'anticipation des problèmes qui prédominent aujourd'hui.

Se destinant à une carrière d'ingénieur qui sera avortée pour des raisons de santé, H. Lefebvre se tourne vers le droit et la philosophie. À l'université d'Aix-en-Provence, sa rencontre avec le professeur Maurice Blondel, le confirme dans cette dernière voie. Il poursuit ses études de philosophie à Paris où, jeune licencié non agrégé, il constitue dans les années 1920 un groupe de philosophes, rencontrés par hasard à la Sorbonne, notamment, Georges Friedmann, (Pillon, 2007), Georges Politzer, Pierre Morhange, Norbert Guterman avec lesquels il participe à la fondation de la revue *Philosophies* en 1923. Revue qui s'oppose au groupe des poètes les surréalistes et s'oriente vers une approche mêlant « ce qui allait devenir existentialisme, phénoménologie, psychanalyse et ontologie » (Hess 2002, p. 11).

Cette période sera aussi marquée par ses lectures de F. Hegel et K. Marx, qui constituent un tournant dans sa réflexion théorique : à partir d'une confrontation avec la pensée de ces auteurs, il cherche à approfondir la réflexion marxiste. Cela le conduit à dégager les concepts de « mystification », d'« aliénation » et de « critique de la vie quotidienne », qui marqueront ses ouvrages sociologiques à venir.



Cette rencontre intellectuelle avec la pensée marxiste l'incitera à adhérer au Parti communiste en 1928 et à créer la Revue marxiste. Engagement qui, durant la guerre, lui vaudra d'être suspendu de ses fonctions de professeur de philosophie au lycée de Privas. Recherché sous le gouvernement de Vichy, il se réfugie dans les Pyrénées où, précise Rémi Hess, « dans un grenier, il explore les archives de la vallée de Campan » (Hess 2002, p. 11) ce qui le conduira vers la sociologie rurale. Recruté en 1948 au CNRS où il retrouve G. Friedmann, il poursuit ses recherches dans ce secteur de la sociologie en créant, en 1950, un groupe de sociologie rurale auxquels participent Daniel Halevy, Michel Cépède, Louis Chevalier, René Dumont et achève, en 1954, sa thèse de doctorat sur Les communautés paysannes pyrénéennes. Il est titularisé maître de recherche cette même année.

Parallèlement il rédige de nombreuses publications et ouvrages consacrés à l'existentialisme, au marxisme, y compris à de grands écrivains français (Descartes, Diderot, Pascal, Musset, Rabelais) cherchant à construire « le mouvement de la pensée de libération de l'homme », il s'intéressera également à une relecture de F. Nietzsche qu'il s'efforce « d'arracher » aux fascistes : il débute d'ailleurs *Le droit à la ville* par une citation de ce philosophe qui alimentera sa réflexion sur son projet de penser un « possible » à venir.

Son exclusion du Parti communiste, en 1958, marque un tournant intellectuel : « Trop philosophe pour être communiste, trop communiste pour être philosophe » (Trébitsch 2003, p. 7) Henri Lefebvre poursuivra ses réflexions de façon autonome, un peu en marge des institutions, dénonçant le capitalisme, l'argent, le profit et, après la publication de *La somme et le reste* (Lefebvre 1959) où il dresse le bilan de sa vie philosophique et de son aventure dans le parti, il s'impose également comme sociologue.



Il pose tout d'abord les bases d'une sociologie de la vie quotidienne, qu'il inaugure en 1947 avec une Introduction et qu'il poursuit ensuite avec Fondement d'une sociologie de la quotidienneté (1961), La vie quotidienne dans le monde moderne (1968), et qu'il reprend à nouveau en 1981 dans De la modernité au modernisme. Au travers de cette thématique, il cherche à saisir comment les gens vivent, comment ce quotidien marque l'entrée dans la modernité, en quoi il est « l'objet d'une programmation dont le déroulement est commandé par le marché, par le système des équivalences, par le marketing et les publicités » (Corpet, Paquot 1982), pourquoi il est ainsi le lieu où s'expriment les conflits essentiels de notre temps. Lefebvre, envisage de « réhabiliter » la vie quotidienne et aborde la possibilité d'échapper à la répétition, aux rythmes cycliques par la « création » d'une nouvelle quotidienneté. En attendant, cette vie quotidienne aliénante et aliénée, prend forme dans une ville elle-même aliénante...

La réflexion sociologique d'Henri Lefebvre s'orientera ainsi vers une critique de l'urbain qu'il perçoit comme enjeu social et politique, mais aussi de la ville elle-même détériorée et non renouvelée, où cette vie quotidienne, cette vie urbaine, ne peuvent exister « réellement ». Le droit à la ville paraît en mars 1968, cet ouvrage ouvre, en quelque sorte, la pensée de Lefebvre sur la problématique de la ville, de l'urbain, de l'espace qu'il va placer désormais au centre de la réflexion sur les sociétés contemporaines. En effet, de 1968 à 1974, Lefebvre va publier sept livres sur ce sujet. La série débute par Le droit à la ville et sera suivie par du Rural à l'urbain (1970), La révolution urbaine (1970), la pensée marxiste de la ville (1972), Espace et politique (1972) et La production de l'espace (1974), selon Rémi Hess il



n'y aura plus « aucun ouvrage sur la ville ni avant ni après cette période » (Hess 2000, p. 5) mais seulement quelques articles résumant sa pensée sans la développer.

Ce livre ne prétend nullement à l'exhaustivité de la pensée d'Henri Lefebvre, ni même de ses analyses et théorisations sur l'urbain. Il vise seulement à présenter parmi les grands textes des sciences sociales, l'un de ses ouvrages consacré à la ville et à resituer celui-ci dans une démarche historique sur la constitution d'un champ de la sociologie consacré à l'urbain.

Il s'agit également de contribuer à mieux faire connaître aux jeunes générations la pensée de cet auteur dont les livres, jusqu'à récemment, n'étaient pas toujours aisés, voire impossibles à trouver, beaucoup n'étant plus réédités. Autant les références à Henri Lefebvre étaient nombreuses sinon innombrables en France dans les textes sociologiques des années 1960 à 1980, autant elles se sont raréfiées, quand elles n'ont pas disparu, dans les écrits contemporains. Cet « oubli » doit probablement être rapporté à l'évolution du champ des sciences sociales où le marxisme, auquel est souvent associé Lefebvre, ne parait plus susciter le même intérêt parmi les chercheurs, les enseignants et les intellectuels en général.

La pensée d'Henri Lefebvre souffre également, aujourd'hui, d'avoir revêtu une importance stratégique dans la mesure où ce penseur fut non seulement le témoin, mais aussi l'un des acteurs centraux, d'une sociologie à vocation militante et critique mobilisant une approche globale dans l'interprétation de la société, qui se distingue d'une partie de la sociologie contemporaine. Depuis une ou deux décennies, en effet, celle-ci tend à s'enfermer dans des champs plus étroits où l'interprétation des mutations actuelles se réfère le plus souvent à des « paradigmes locaux » plutôt qu'à de vastes modèles explicatifs. La lecture du *Droit à la ville* permet



précisément de se rendre compte de cette évolution. En ce sens, sa présentation est aussi un moyen de parer à la perte des savoirs issus d'une période antérieure, de renouer avec une certaine conception de la sociologie, en rappelant son apport sur le plan théorique, notamment dans le champ de l'urbain, de souligner l'actualité de ses questions présentes dans les débats contemporains consacrés à la ville, ne serait-ce qu'en creux et dans leurs non-dits.

Mais le choix de cet ouvrage résulte surtout du fait qu'il a provoqué une prise de conscience dans l'histoire des idées, de la perception de la ville comme enjeu de société. *Le droit à la ville* annonce l'éclatement et la fin de la ville historique au profit d'une nouvelle réalité, celle de l'urbain. Il propose de mettre le droit à la ville au rang des autres droits essentiels. À travers ce « manifeste », Lefebvre a fortement contribué, non seulement à extraire l'espace de ses carcans scientifiques, ou présentés comme tels, mais aussi à ouvrir une nouvelle réflexion sur l'approche de l'urbain et de la ville.

Ouvrage emblématique de l'approche lefebvrienne du phénomène urbain, *Le droit à la ville* laisse également son empreinte dans les écrits théoriques étrangers, en particulier anglo-saxons et latino-américains, voire asiatiques, consacrés à l'urbain. Mais son influence est aussi perceptible dans le milieu des architectes et des urbanistes. Après avoir marqué toute une génération de son vivant, Lefebvre reste présent au travers des projets d'un courant international demeuré très actif parmi les maîtres d'œuvres et les hommes (ou les femmes) de l'art urbain, qu'il s'agisse de certaines tendances « post-modernistes » ou du « new urbanism ».

Le souci pédagogique nous a conduits à organiser cette présentation en trois parties :

La première s'attache à resituer le contexte historique qui a donné naissance à la réflexion qui sous-tend cet ouvrage. Il s'agissait d'évoquer les débats plus vastes qui ont



accompagné tout un pan de l'histoire urbaine qui débute, ici, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ces évènements nous permettront de retracer les étapes qui ont jalonné la constitution d'une pensée sociologique sur l'urbain, en rappelant les échanges intellectuels entre Lefebvre et les différents auteurs qui sont à l'origine de l'émergence de cette thématique et de l'annonce de cet ouvrage.

La deuxième partie s'attache à une présentation du *Droit* à la ville. Il s'agit d'un commentaire qui suit l'ordre d'apparition des différents chapitres qui le composent. Ce choix obéit à la visée didactique de cette collection. L'importance donnée au commentaire de chacune des parties tient à leur poids théorique et à leurs effets pratiques sur le champ de l'urbain dans le contexte social et historique évoqué en première partie.

Enfin, la troisième partie sera consacrée à la réception de l'ouvrage au moment de sa parution et à son impact non seulement sur l'évolution de la sociologie de l'urbain, y compris dans son orientation actuelle, mais aussi, par le biais des thèmes abordés par l'auteur sur les politiques urbaines menées par la suite.













Contre l'urbanisme capitaliste : l'appel d'Henri Lefebvre

Le règne de l'urbanisme fonctionnaliste

PRÈS la Seconde Guerre mondiale on assiste, tout $oldsymbol{\Lambda}$ au long des Trente glorieuses, à la diffusion d'un urbanisme fonctionnel inspiré du travail des ingénieurs de la reconstruction. Les années 1950 sont en effet marquées, en plus des destructions de la Seconde Guerre mondiale, par un exode rural massif, une urbanisation désordonnée, l'accentuation des disparités territoriales ; de 1954 à 1975 la croissance urbaine s'accélère, le territoire urbain double passant de 7,7 % à 14 % (DATAR 2005, p. 35) du territoire national et surtout une terrible crise du logement se manifeste dont l'opinion prend conscience avec les morts de l'hiver 1954 et l'appel de l'abbé Pierre : cet « éclatement du cadre et des conditions de vie qui caractérisent alors les villes en expansion vont à ce moment poser au pouvoir politique le problème du contrôle et de la réorganisation de la croissance urbaine » (Remy, Voyé, Costes 2006, p. 459). La reconstruction va s'opérer sous la conduite d'un État interventionniste.





La mise en place d'un ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme affirme l'urbanisme comme instrument de politique d'aménagement et de développement ; les praticiens décideurs vont ainsi prendre la tête de la réflexion sur les meilleurs moyens de rééquilibrer l'armature urbaine du pays. La planification urbaine, marquée par des convictions keynésiennes de l'après-guerre, se met alors en place sous l'égide de l'État et de la puissance publique, elle affiche le pouvoir inédit des technocrates qui traite le développement du phénomène urbain par des mesures appropriées, inspirées par une conception techniciste du progrès : classification, décentralisation des fonctions, développement des métropoles d'équilibre. Cette influence keynésienne sur la politique d'aménagement se traduit, notamment, par l'idée que les grandes infrastructures à la charge de l'État sont indispensables et constituent les fondements nécessaires d'une réorganisation territoriale. Aussi des critères précis émanant des agents du ministère définissent les plans de restructuration et d'aménagement comme par exemple, l'invention en 1958 des ZUP (Zones à urbaniser en priorité).

Dès lors, se met en place un ministère de l'Équipement en 1966 qui accompagne la structuration d'une administration d'État concernant l'urbanisme, avec le développement de fortes directions départementales (les DDE) et régionales, animées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. La LOF (Loi d'orientation foncière) votée en 1967, va s'orienter dans cette dimension en élaborant deux types de plan : un schéma d'orientation à l'échelle de l'agglomération, le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) qui concerne les choix d'aménagement et de zonage, la localisation des équipements collectifs au niveau de la région, et le POS (Plan d'occupation des sols) chargé de l'affectation des usages du sol à l'échelle de la commune et de l'attribution des permis de construire.



C'est donc un urbanisme de « zoning » qui se développe, c'est-à-dire un zonage de l'espace en secteurs industriels, résidentiels, tertiaires. Ce découpage encadre l'extension de la ville et lui donne des structures rigides, une division rationnelle, ou prétendue telle, en portions d'espaces spécialisés prenant sens les unes par rapport aux autres. Le zoning peut être associé à une géométrie orthogonale qui se projette sur le sol. À ce propos, le discours tenu en 1946 par le premier directeur général de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, était clair : « L'urbaniste ne fera pas de zonage social. C'est dans la fusion des classes que se scellera, entre les habitants de la ville, une nouvelle fraternité [...] L'urbaniste devrait construire des zones vouées à l'habitation, à la circulation lente, au travail silencieux, isolées par des espaces verts et des artères à grand trafic qui seraient disposées pour les communications de ville à ville et pour la desserte des zones industrielles et des centres d'affaires. Dégagées dans toute la mesure possible des servitudes de l'alignement, ces zones pourront alors plus facilement dispenser à chaque habitant son morceau de ciel et sa part de rayons de soleil » (DIV 2002).

Cette séparation des fonctions a contribué à faire disparaître la centralité, à remettre en cause la mixité fonctionnelle à l'origine des fondements même de la ville. Ce zonage de l'espace participera à l'éloignement des zones d'habitat des lieux de travail, à l'augmentation des déplacements pendulaires, à une transformation des modes de vie, aux dépens de la convivialité. Il contribuera, en outre, à l'accroissement de la ségrégation socio-spatiale. Ces innovations techniques rendent également caducs les types classiques d'habitat et les manières d'habiter, évolution à laquelle les architectes du mouvement moderne et leurs



émules tenteront de répondre par des modèles eux aussi innovants : Gropius (Le Bauhaus), Mies Van der Rohe, Le Corbusier, marqueront ainsi cette période.

Un habitat standardisé

C'est dans ce contexte que prennent ainsi forme, dès les années 1950, les nouveaux grands centres commerciaux et les zones de logement social, le plus souvent sous la forme d'îlots de grandes barres. Les constructeurs devaient, en effet, édifier à la hâte des logements pour près de dix millions de personnes. Pour répondre de manière rapide et radicale à cette crise du logement, se généralise une forme standardisée d'habitat produite en série, les cités nouvelles ou « grands ensembles ».

Urbanistes et architectes concepteurs avaient, en outre, la conviction qu'ils participaient, de la sorte, à la création d'un cadre de vie générateur de bonheur collectif qui servirait en même temps de creuset social : « Les habitants des cités en changeant des détails de leur existence, tendent en même temps à changer de position sociale ». Le fait d'habiter dans les cités pousse certaines familles à rechercher une position sociale plus élevée; d'autres, au contraire, pour ne pas trop se distinguer simplifient leur genre de vie » (Chamboredon, Lemaire 1970). On espérait donc de ces grands ensembles favorisant la cohabitation des catégories sociales où l'ouvrier voisinerait avec des employés et des cadres, l'élaboration d'une nouvelle culture de classes movennes. Ils annonceraient la civilisation de demain, une « nouvelle société affranchie des divisions de classes traditionnelles » (Chamboredon, Lemaire 1970).

Parmi ces précurseurs, Charles-Edouard Jeanneret (1887-1965), dit « Le Corbusier », pour lequel le facteur technique est déterminant dans la crise des villes, publie